

législatives pour rester indépendante du gouvernement, elle exerce des fonctions quasi judiciaires et veille à l'application de la réglementation. Elle emploie plus de 150 personnes et possède des actifs de plus de 436 millions de dollars.

La CSTIT fait la promotion de milieux de travail sécuritaires par la sensibilisation à la santé et à la sécurité en milieu de travail et par la collaboration à des initiatives de prévention, et elle prend en charge les travailleurs blessés dans un système d'indemnisation sans égard à la faute. Ce système est financé par des cotisations d'employeurs et est régi par les *Lois sur l'indemnisation des travailleurs* des TNO et du Nunavut.

La CSTIT est résolue à offrir un environnement exempt de racisme et de discrimination, où les personnes se sentent en sécurité lorsqu'elles reçoivent des services. Cet objectif peut être atteint par un engagement respectueux à reconnaître l'importance des différences culturelles et à valoriser la sécurisation culturelle.

Au Nunavut et aux TNO, la CSTIT a compétence exclusive sur toutes les questions touchant l'indemnisation des travailleurs blessés dans l'exercice de leurs fonctions. L'indemnisation couvre le paiement des frais médicaux, la prestation de services médicaux et de réadaptation professionnelle, le versement d'indemnités pour perte de salaire en raison d'une blessure ou d'une maladie professionnelle ainsi que pour le versement de pensions pour les travailleurs ayant une incapacité permanente et pour les personnes à charge de travailleurs tués dans un accident.

Relevant directement du vice-président, Rendement et services intégrés, le DPF dirige et guide le personnel affecté conformément aux lois, aux politiques, à la mission, à la vision, aux valeurs, aux priorités stratégiques et aux directives de la CSTIT. Le DPF veille à l'atteinte des résultats opérationnels à l'appui du plan stratégique et du plan général de la CSTIT ainsi que des objectifs et des plans de travail connexes établis au sein de la division, en s'assurant que le personnel dispose des ressources, de l'expertise et des processus de travail appropriés pour remplir les fonctions attribuées de manière responsable. Le DPF contribue à préserver et à consolider la réputation et les actifs de la CSTIT en procédant à un examen régulier et en garantissant l'assurance de qualité du service à la clientèle et des activités financières de la division.

Les employeurs exerçant des activités aux TNO et au Nunavut financent la CSTIT au moyen de cotisations annuelles variant en fonction de leur masse salariale. Le financement obtenu au moyen de cotisations permet également de soutenir la mise en œuvre des programmes de sécurité au travail prévus dans différentes lois. Les principes de Meredith sur l'indemnisation des travailleurs, tels qu'ils sont énoncés dans la législation, garantissent l'indemnisation des travailleurs en cas d'accident du travail et protègent les employeurs contre toute action en justice de la part de travailleurs blessés.

Le DPF élabore et réalise (de manière continue) des objectifs et des budgets expressément pour la division. Des rapports d'étape sont exigés à intervalles réguliers. Le titulaire du poste dirige et motive une équipe très performante qui encourage le travail de qualité, la collaboration et un niveau élevé de service à la clientèle dans une approche reposant sur la gestion de données. Une participation active à la prise de décisions et à la mise en œuvre de lois et de stratégies liées à

la fonction de gestion des finances est requise. En tant que membre de l'équipe de la haute direction, le DPF assiste aux réunions de celle-ci et fournit des avis au vice-président, Rendement et services intégrés, au président et aux autres cadres supérieurs en ce qui a trait à l'élaboration du plan stratégique.

Responsable de l'établissement et du maintien de relations avec les intervenants internes et externes, le DPF veille à la compréhension de leurs besoins et au soutien de différentes décisions par la transmission de renseignements et de conseils financiers.

Le cadre de gestion des risques de la CSTIT renforce la gouvernance organisationnelle et crée une culture axée sur la responsabilisation et la transparence. Dans ce contexte, le DPF doit s'assurer que le Comité de gestion des risques opérationnels, dont il est le coprésident, fonctionne comme l'exigent la présidente et le Conseil de gouvernance. Chaque membre de la haute direction est responsable de la durabilité de ce cadre. Pour que chaque division puisse atteindre les résultats requis, le DPF de la CSTIT doit communiquer avec le personnel et faire le point sur les activités de gestion du risque. Il est appelé à travailler à l'intégration des cibles fixées en matière de risques sectoriels et des indicateurs de rendement clés à des fins d'uniformité.

Les principaux défis de ce poste sont les suivants :

- La Commission a la responsabilité de maintenir un statut entièrement financé, et le DPF doit donc veiller à la protection permanente de la caisse des accidents du travail en investissant prudemment les recettes des cotisations des employeurs et en appliquant un système de classification qui reflète fidèlement l'expérience des employeurs en matière d'accidents. Des stratégies d'investissement prudentes permettent d'équilibrer la nécessité d'un rendement adéquat des investissements avec le risque inhérent au marché.
- Les cotisations de l'employeur doivent couvrir tous les coûts de l'administration de même que les coûts actuels et futurs des réclamations de l'année en cours afin que la CSTIT demeure à capitalisation entière. Les employeurs et les autres intervenants doivent percevoir que les méthodes utilisées pour fixer les taux de cotisation sont justes et équitables.
- Le DPF fournit des services de soutien centralisés efficaces et équitables au personnel de la CSTIT aux TNO et au Nunavut.
- La CSTIT, en tant que société constituée en vertu d'une loi, doit fournir des états financiers conformes aux Normes internationales d'information financière à tous égards importants. La nécessité pour la CSTIT de maintenir sa crédibilité tout en répondant aux objectifs de transparence du Conseil de gouvernance, exige que le titulaire du poste maintienne une compréhension adéquate de ces changements et les mette en œuvre de manière proactive.

PORTÉE

Effectif total :	14
Subordonnés directs :	2
Contrôleur général :	(12 employés)

Gestionnaire, Trésorerie et approvisionnement : (2 employés)

- Rémunération et avantages sociaux : 1,8 M\$
- Fonctionnement et entretien : 0,80 M\$
- Capital : 1,0 M\$
- Portefeuille d'investissements : 480 M\$
- Gestion financière : 37 M\$
- Fiduciaire responsable du point de vue des rapports au Bureau du vérificateur général (BVG) et au Conseil de gouvernance

Les deux postes suivants relèvent directement du DPF :

Contrôleur général

Le contrôleur général assure la gestion et le contrôle des fonctions quotidiennes de comptabilité, de recouvrement et de gestion des états de paie de la Commission. Cela comprend la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de surveiller les politiques et les procédures conformément aux lois et règlements du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, aux normes ministérielles et aux normes comptables.

Gestionnaire, Trésorerie et approvisionnement

Le gestionnaire, Trésorerie et approvisionnement, fournit des conseils d'expert au DPF et, le cas échéant, au vice-président, Rendement et services intégrés ainsi qu'à la présidente en vue de présentations au Conseil de gouvernance sur les questions financières et d'investissement. Il est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des stratégies, des politiques et des procédures liées à la gestion des investissements, à l'assurance et à l'approvisionnement afin d'assurer la garde, la sécurité et le contrôle efficaces des actifs.

RESPONSABILITÉS

1. Exercice d'un leadership auprès d'un groupe diversifié de professionnels et d'autres intervenants qui fournissent des services clés à l'échelle organisationnelle, notamment en matière d'évaluation, d'analyse et de vérification des revenus, de surveillance financière, de traitement des paiements et des salaires, d'approvisionnement, de gestion des risques, etc. – des services essentiels aux opérations en cours et à la réalisation du mandat de la CSTIT dans le cadre de sa mission et de sa vision

- Diriger et superviser tous les aspects de la Division des services financiers, en veillant à ce que les rapports, la conformité et les contrôles internes appropriés soient maintenus et évoluent avec les changements apportés aux lois et aux normes financières et comptables
- Faciliter l'élaboration, le maintien et la surveillance des plans d'unité, des normes de service et des indicateurs de rendement clés de la division qui répondent aux objectifs énoncés dans le plan général

- Élaborer des initiatives novatrices pour accroître l'efficacité et l'efficience internes en cernant et en mettant en œuvre les changements qui s'imposent afin d'améliorer les processus tout en maintenant les normes de service existantes
 - Veiller à la préparation et à la gestion des budgets annuels de fonctionnement et d'immobilisations du Nunavut
 - Appuyer le VP, Rendement et services intégrés, la présidente-directrice générale et les autres cadres supérieurs dans tous les aspects de la croissance organisationnelle, notamment par des activités de planification stratégiques et opérationnelles
 - Veiller à ce que des processus appropriés de passation de marchés et de gestion des contrats soient mis en place afin d'assurer l'optimisation des ressources dans les services contractuels et achetés, et à ce qu'ils soient conformes aux pratiques exemplaires
 - Participer activement à la prise de décisions et à la mise en œuvre de la stratégie de la fonction financière et des lois connexes, le cas échéant
 - Communiquer et discuter des lignes directrices et des procédures de la CSTIT avec la direction pour s'assurer que les responsabilités, les pouvoirs et les obligations de rendre compte soient définis et compris
 - Créer, diriger et motiver une équipe très performante qui encourage le travail de qualité, la collaboration et un niveau élevé de service à la clientèle dans une approche reposant sur la gestion de données
- 2. Production de rapports financiers qui répondent aux besoins et aux exigences du vice-président, Rendement et services intégrés, de la présidente, de la haute direction, du Conseil de gouvernance et des utilisateurs externes**
- Veiller à ce que les états financiers soient présentés au Conseil de gouvernance et aux gouvernements conformément aux normes internationales d'information financière et qu'ils obtiennent une opinion favorable du Bureau du vérificateur général du Canada
 - Faire en sorte que les budgets de fonctionnement annuels soient approuvés par la présidente pour être présentés au Conseil de gouvernance, et que les rapports réguliers répondent aux besoins d'une gestion budgétaire adéquate par tous les responsables
 - Agir en tant que principal point de contact pour le Bureau du vérificateur général du Canada
- 3. Protection des actifs de la CSTIT, y compris la gestion d'un portefeuille d'investissements d'une valeur d'environ 436 millions de dollars**
- Sélectionner des gestionnaires de fonds d'investissement et procéder à leur évaluation continue
 - Retenir les services d'autres professionnels, notamment un conseiller en placements et un actuaire, qui veillent à ce que la Commission obtienne un rendement sur les placements suffisant pour répondre à l'exigence à long terme de couvrir le passif des prestations, selon un niveau de risque acceptable pour le Conseil de gouvernance
- 4. Élaboration et recommandation d'options au vice-président, Rendement et Services intégrés, et à la présidente, pour diverses politiques et stratégies financières, y compris des stratégies de financement, des stratégies d'investissement et des**

mesures critiques, notamment le maximum annuel de rémunération assurable (MARA) et le taux d'augmentation supplémentaire de la pension (ASP)

5. Production de comptes rendus sur les risques auxquels est exposée la CSTIT

- Recommander une analyse coûts-avantages afin de protéger la CSTIT contre les risques ou de maintenir des réserves en vue d'une auto-assurance, le cas échéant
- Veiller à l'adoption d'un plan de gestion des risques organisationnels adéquat pour soutenir les besoins de l'organisation en matière de gestion des risques

6. Octroi de fonds suffisants pour payer les coûts actuels et les obligations futures de la CSTIT en matière d'avantages sociaux des travailleurs grâce, en temps opportun, à la fixation experte des taux, à la collecte des cotisations salariales auprès de tous les employeurs exerçant des activités aux TNO et à la surveillance des pertes de revenus potentielles

- Élaborer et recommander au Conseil de gouvernance, par l'entremise de la présidente, des options pour l'établissement des taux annuels afin de s'assurer que les obligations futures de la Commission peuvent être acquittées par des cotisations équitables des employeurs – en vue de permettre à la CSTIT de respecter ses obligations permanentes envers les travailleurs blessés
- S'assurer que les collectes d'évaluations des employeurs répondent aux objectifs des indicateurs de rendement clés (IRC)
- S'assurer, au moyen d'activités de recouvrement, que toutes les pertes de revenus relevées dans les évaluations sont prises en compte et suivies

CONNAISSANCES, COMPÉTENCES ET CAPACITÉS

- Expérience et capacité avérées à diriger le personnel dans la réalisation des buts et objectifs de la division
- Forte capacité de planification stratégique, d'analyse, de négociation et de résolution de conflits
- Compétences avérées en matière de gestion financière, y compris un titre professionnel en matière de rapports financiers
- Expérience dans l'élaboration et la gestion d'un budget organisationnel dans un environnement collaboratif
- Excellentes aptitudes en communication écrite et verbale
- Capacité à travailler efficacement avec les parties prenantes internes et à créer une approche axée sur le service pour traiter avec les clients internes
- Compréhension du climat économique et politique des TNO et du Nunavut
- Compréhension de l'indemnisation des travailleurs, des responsabilités en matière d'assurance et des investissements
- Compétences avérées en matière de leadership et capacité à motiver une équipe
- Sensibilisation aux caractéristiques culturelles des TNO et du Nunavut
- Aptitudes pour la prise de décisions
- Expérience progressive au niveau de la haute direction

En général, les qualifications susmentionnées seraient acquises par :

Un diplôme universitaire dans un domaine connexe (administration, commerce ou finances) associé à un titre professionnel comptable reconnu (CPA), ainsi qu'au moins sept (7) ans d'expérience en gestion financière de haut niveau, dont cinq (5) ans à des postes de direction, dans une discipline connexe.

CONDITIONS DE TRAVAIL

(Les conditions de travail définissent les *conditions inhabituelles et inévitables*, imposées de l'extérieur, en vertu desquelles le travail doit être exécuté, et qui peuvent créer des difficultés pour le titulaire du poste.)

Exigences physiques

Conditions d'ordinaire associées à un environnement de bureau

Conditions environnementales

Conditions d'ordinaire associées à un environnement de bureau, avec des déplacements (environ une ou deux fois par an), tant dans les communautés nordiques qu'à l'extérieur des territoires

Exigences sensorielles

Conditions d'ordinaire associées à un environnement de bureau

Exigences mentales

Besoin fréquent de respecter des délais, comme l'exige un poste de cadre supérieur, y compris la nécessité de veiller à ce que les subordonnés respectent leurs engagements Le processus annuel de budgétisation et les calendriers de présentation des états financiers sont particulièrement exigeants.

EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES

Niveau de sécurité (cocher une seule case)

- Aucune vérification du casier judiciaire exigée
- X Poste de confiance – vérification du casier judiciaire demandée
- Poste donnant accès à des renseignements de nature très confidentielle ou délicate – vérification de l'identité et du casier judiciaire exigée

Considérations relatives aux langues officielles (cocher une seule case)

- X Non requis. La capacité à communiquer dans une langue officielle des Territoires du Nord-Ouest, en plus de l'anglais, est cependant considérée comme un atout.
- Bilinguisme requis (préciser la combinaison linguistique) : _____

ATTESTATION

Titre : Dirigeant principal des finances

Numéro(s) de poste : 97-9841

<p>_____ Signature de l'employé(e)</p> <p>_____ Nom en caractères d'imprimerie</p> <p>_____ Date</p> <p><i>J'atteste avoir lu et compris les responsabilités associées à ce poste.</i></p>	<p>_____ Signature du/de la superviseur(e)</p> <p>_____ Nom en caractères d'imprimerie</p> <p>_____ Date</p> <p><i>J'atteste que cette description de poste reflète avec justesse les responsabilités qui sont associées au poste.</i></p>
<p>_____ Gestionnaire principal(e) _____ Date</p> <p>_____ Présidente-directrice générale _____ Date</p> <p><i>J'autorise la délégation des responsabilités précitées dans le cadre de la structure organisationnelle présentée dans l'organigramme ci-joint.</i></p>	
<p>Les énoncés ci-dessus visent à décrire la nature et le niveau général du travail devant être exécuté par le titulaire de ce poste. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des responsabilités et des activités rattachées au poste.</p>	

Révisé par les RH :